



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE

COMMISSION NATIONALE
D'ORIENTATION ET D'INTEGRATION

LE PRESIDENT

Paris, le 18 mars 2015

PROCES - VERBAL

La commission nationale d'orientation et d'intégration, instituée en application des articles R 4139-14 à R 4139-40 du code de la défense relatifs aux modalités d'accès des militaires aux corps ou cadres d'emplois relevant de l'une des trois fonctions publiques, a tenu sa **98^{ème} séance**, le mercredi 18 mars 2015 à la commission nationale d'orientation et d'intégration 1, Place Joffre Paris 7^{ème} arrondissement, sous la présidence de Monsieur Tanneguy Larzul, conseiller d'Etat.

1/3

CNOI - Ecole Militaire – Case 37 - 1 place Joffre – 75700 Paris SP 07
Téléphone : 01 44 42 45 60 – Télécopie : 01 44 42 32 84
mail internet : cnoifp.pm@defense.gouv.fr

Site Internet : <http://www.gouvernement.fr/gouvernement/la-commission-nationale-d-orientation-et-d-integration-0>.

Etaient présents en qualité de membres :

Monsieur Tanneguy **Larzul**
Conseiller d'Etat
Président

Assistait à cette réunion :

Secrétariat de la CNOI

Madame Danielle **Simon**
Attachée principale d'administration de la défense

Le président ouvre la séance à 14h30.

I – La présélection consistant simplement à entériner les listes des candidats devant être auditionnés, arrêtées après examen des dossiers par les administrations d'accueil, les membres de la commission ont décidé de déléguer cette tâche au Président.

II – Après examen des dossiers des militaires candidats sur des emplois de catégorie "A", le Président émet un avis favorable aux listes figurant dans l'annexe.

Les ministères d'accueil recevront en entretien les candidats dont les noms figurent sur les listes de l'annexe citée ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 16 heures.

Tanneguy Larzul
Conseiller d'Etat

